

-

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DU PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

Pierre Lefrançois
1^{er} juin 2017

Ce rapport couvre la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017

Au cours de l'année 2016-2017, quatre demandes ont été adressées au protecteur universitaire. La dernière l'ayant été en avril 2017, elle fût transférée à mon successeur avant même le début de son traitement. Elle n'est donc pas considérée dans ce rapport.

RÉPARTITION SELON LA RÉGION

Les demandes se sont réparties régionalement de la façon suivante

Campus	Nombre de demandes	Pourcentage
Montréal	1	33%
Québec	0	0%
Gatineau	1	33%
Sept-Îles (Saguenay)	1	33%

RÉPARTITION SELON L'OBJET DE LA DEMANDE

Objet de la demande	Nombre de demandes
Cheminement de l'étudiant : Application du Règlement des études	1
Procédure de révision de notes : Application du Règlement des études	1
Demande d'information quant au rôle du Protecteur	1

RÉPARTITION SELON LA CLIENTÈLE

Pour la période 2016-2017, toutes les demandes proviennent d'étudiants.

Demandeur	Nombre de demandes
Étudiant à temps partiel	3

RÉPARTITION SELON LE SEXE

Demandeur	Nombre de demandes
Femmes	1
Hommes	2

NATURE DES DEMANDES PRÉSENTÉES AU PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

Des trois demandes reçues, deux touchent l'application du Règlement des études.

Je n'ai pu donner suite à celle concernant la procédure de révision de notes. L'étudiante ayant adressé la demande n'a pas voulu me fournir de précisions sur son refus d'utiliser la procédure, ce qui a mis fin à mon investigation quant à la pertinence même de mon intervention.

Quant à celle concernant le cheminement de l'étudiant, en particulier l'application de la notion de droits acquis, après analyse du dossier et du cheminement de l'étudiant, j'en suis venu à la conclusion que l'ÉNAP avait agi selon les règles et en ai avisé l'étudiant. Je n'ai fait aucune recommandation.

Enfin dans le dernier dossier, il n'y a pas eu de suite puisque c'est dans sa relation avec son employeur plutôt qu'avec l'ÉNAP qu'il y avait matière à intervention.